

**Lundi 12 juin 2023**

**PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le lundi 12 juin à 19h30**

**Sont présents :** Mesdames les conseillères, Marie-Josée Caron et Julie Nadeau et Messieurs les conseillers, Gilles Beaulieu, Gilles Plourde et Matthieu Gagné sous la présidence de Monsieur Richard Caron, maire formant quorum.

**Est aussi présente :** Madame Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

---

Constatant que tous les membres du conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation. Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

**2023-06-119**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**CONSIDÉRANT** la lecture du projet d'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour;
3. Avis de motion du projet de règlement numéro 259-2023 décrétant une dépense et un emprunt afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales et l'Habitation accordée dans le cadre du Programme TECQ 2019-2024 et un emprunt pour finaliser les travaux de réfection du réseau pluvial;
4. Dépôt et présentation du projet de règlement 259-2023 décrétant une dépense et un emprunt afin de financer la subvention du Ministère des Affaires municipales et l'Habitation accordée dans le cadre du Programme TECQ 2019-2024 et un emprunt pour finaliser les travaux de réfection du réseau pluvial;
5. Modification de la résolution 2023-04-075;
6. Demande de permis d'alcool pour les 23 et 24 juin 2023;
7. Période de questions;
8. Clôture et levée de la séance.

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**2023-06-120**

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 259-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AFIN DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION ACCORDÉE DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2024**

---

Avis de motion est donné par Monsieur Bernard Fortin, conseiller que le règlement numéro 259-2023 décrétant une dépense et un emprunt afin de financer la subvention du ministère des affaires municipales et de l'habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2019-2024 et un montant supplémentaire pour finaliser les travaux de réfection du réseau pluvial sur la rue de l'Église.

2023-06-121

**DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 259-2023  
DECRETANT DÉCRETANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AFIN  
DE FINANCER LA SUBVENTION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES  
MUNICIPALES ET L'HABITATION ACCORDÉE ANS LE CADRE  
DU PROGRAMME TECQ 2019-2024**

---

Monsieur Bernard Fortin présente le règlement 259-2023 dont l'objet est un règlement d'emprunt d'un montant de 1 030 828. \$ qui servira à rembourser l'entrepreneur Les entreprises JR Morin inc. pour les travaux de réfection du réseau pluvial sur la rue de l'Église dans l'attente de recevoir le montant de la TECQ de 769 255. \$ et d'obtenir une marge de crédit temporaire et un emprunt supplémentaire de 261 573. \$ pour finaliser lesdits travaux.

2023-06-122

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2023-04-075 CONCERNANT  
L'OCTROI DU CONTRAT DE RÉFECTION DU RÉSEAU PLUVIAL  
SUR LA RUE DE L'ÉGLISE**

---

**ATTENDU QUE** la résolution 2023-04-075 octroie le contrat de réfection du réseau pluvial sur la rue de l'Église dans la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska à Les entreprises JR Morin inc.;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Madame Julie Nadeau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska procède à l'ajout d'une phrase importante à la résolution 2023-04-075 soit celle qui suit : « Le tout conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt 259-2023 ».

2023-06-123

**DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL POUR LE 24 JUIN 2023 POUR  
LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Plourde

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise la directrice générale à effectuer une demande de permis d'alcool pour la fête de la Saint-Jean-Baptiste le 24 juin 2023.

2023-06-124

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

- Aucune question.

2023-06-125

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

---

**CONSIDÉRANT** que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** Monsieur Gilles Beaulieu

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 00.

---

Richard Caron, maire

---

Maryse Ouellet, directrice générale  
et secrétaire-trésorière par intérim

« Je, Richard Caron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

---

Richard Caron, maire